

Revenus des vétérinaires libéraux : pas si simples de comparer !

Laurent JESSENNE
François COUROUBLE
Valovet¹

>> Exercice

Après la présentation des revenus des vétérinaires libéraux en 2010 (lire DV n° 1173 pages 6 et 8), le groupe de travail Valovet¹ s'est penché sur la comparaison entre les différentes sources d'information sur les revenus. Les chiffres émanant des trois principales associations de gestion agréées présentent en effet des différences.

En 2010, le revenu moyen des vétérinaires libéraux a été de 64 339 € d'après l'analyse Valovet¹ de 8 774 données (lire DV n° 1173 pages 6 et 8). Pourtant, selon les trois principales associations de gestion agréées (AGA), les revenus diffèrent notablement : 72 500 € pour les Arapl², 67 500 € pour l'Unasa³



et 57 500 € pour l'Agaps⁴ (lire DV n° 1141 pages 4 et 6).

Qui croire ? Pourquoi ces différences ?

Il ne faut pas prendre les chiffres au pied de la lettre ! Chaque analyse part de chiffres différents : comment ont-ils été obtenus, à partir de quel échantillon, sont-ils comparables ou non entre eux et d'une année sur l'autre... ?

Les revenus varient selon les régions, le secteur d'activité, le sexe, la structure juridique... Et selon d'autres variables pas si faciles à collecter, à comparer

et à relier au revenu individuel : temps de travail (présentiel versus facturable), exercice individuel ou associé, structure des effectifs salariés vétérinaires ou non, retraite et patrimoine professionnel, etc.

En analyse macro-économique, il convient de tenir compte également du fort développement du salariat vétérinaire qui biaise toute évaluation de l'activité de « l'entreprise vétérinaire France » si on la rapporte au nombre d'associés libéraux ou de diplômés vétérinaires équivalent plein temps (nombre

de vétérinaire équivalent plein temps).

Sur les quelque 6 000 à 6 500 structures vétérinaires, plus de 4 700 avaient déclaré au moins un salarié (environ 4 000 vétérinaires et 14 000 auxiliaires) en 2008 : 1 300 structures exerceraient donc sans salarié (source Valovet, d'après Ag2R et DADS).

L'impact des SEL

Les vétérinaires exerçant en SEL n'adhèrent pas aux AGA et sont donc exclus des analyses de celles-ci : cela concerne près de 1 300 structures, c'est-à-dire plus de 2 500 vétérinaires (près du quart des effectifs libéraux).

Avec l'augmentation continue du nombre de SEL depuis dix ans, les données des AGA ne comparent pas une population identique. Outre ces SEL, on dénombre environ 1 250 SCP, 500 autres sociétés (SEP...) et

3 000 entreprises individuelles.

L'évolution des montages juridico-financiers compliquera à l'avenir nos analyses des revenus vétérinaires (développement des SEL, SPFPL, etc.).

«Les revenus annuels ne prennent pas en compte les aspects de la patrimonialisation.»

Selon leur degré de maturité, l'impact des SEL (pour la plupart créées depuis moins de dix ans) peut indirectement modifier la répartition des revenus de la profession (investissements, niveaux d'endettement, dividendes etc.).

Trois principales AGA

Mis à part les vétérinaires exerçant en SEL et les autres sociétés ayant opté pour l'IS, les revenus des vétérinaires libéraux sont publiés par les trois principales AGA (voir tableau n° 1) : la principale en nombre est l'Agaps, viennent ensuite les Arapl et, dans une moindre mesure, une multitude d'associations regroupées sous l'égide de l'Unasa-FNAGA.

Ces AGA permettent surtout d'identifier (tardivement) les éléments de nature à menacer la pérennité de l'entreprise vétérinaire mais pas suffisamment pour la piloter et anticiper à partir des seuls éléments de la déclaration professionnelle (2035). Il convient donc de garder un œil averti sur les ratios et éléments de comparaison transmis par les AGA.

La méthodologie Valovet : des biais connus

Les données de revenus les plus exhaustives que l'on puisse



Tableau 1 : Variation des revenus moyens de vétérinaires libéraux en 2010 selon l'AGA où ils sont adhérents

| | AGAPS | AGAPS | AGAPS | UNASA | ARAPL |
|---------------------------------------|------------------------------|-----------------------------|--------------------------|------------------|--------------------|
| Nombre de vétérinaires ou de sociétés | 543 vétérinaires individuels | 219 sociétés* société mixte | 120 sociétés* société RL | 864 vétérinaires | 1 319 vétérinaires |
| Type d'activité | CN | mixte | société RL | | |
| Recettes encaissées (€ HT) | 238 764 | 319 462 | 325 927 | 267 191 | 265 800 |
| Bénéfice (€) ** | 53 347 | 80 820 | 89 588 | 67 452 | 72 500 |
| Ratio bénéfice / recettes | 22,34 % | 25,30 % | 27,49 % | 25,50 % | 27,46 % |
| Achats | 30,00 % | 36,20 % | 39,00 % | 31,70 % | 32,27 % |
| Charges de personnel | 18,30 % | 14,20 % | 12,90 % | 16,50 % | 16,90 % |
| Loyers et charges locatives | 5,40 % | 3,40 % | 1,80 % | 4,80 % | 4,66 % |

* Au total, l'Agaps regroupe presque 2 500 vétérinaires (répartis par moitié entre mixtes et canins ; à deux tiers en société ; 47 ans de moyenne d'âge). Ne sont pas pris en compte « les adhérents exerçant en ZFU, ZRR, ayant un déficit, ceux en début d'activité, en cessation d'activité ou ayant une activité particulière type expert, consultant ou formateur. Sont également exclus les assistants collaborateurs et les remplaçants ».

** Revenu imposable ou résultat net (ce périmètre peut varier d'une AGA à l'autre) ; le « bénéfice moyen Valovet 2010 » est de 64 339 € comprenant les revenus assimilés BNC ou BIC, la partie des dividendes des SEL soumises aux cotisations sociales mais également la part des cotisations sociales facultatives sous régime dit Madelin (environ 4 000 à 6 000 € selon les situations individuelles) pour reconstituer au mieux le revenu réel non défiscalisé.

>> GROS PLAN

Comment calculer le « revenu moyen » des vétérinaires ?

Le groupe Valovet suit l'évolution d'un maximum de revenus libéraux analysables et avec le moins de biais possibles, sans conclure à l'échelle individuelle mais avec une vision globale des tendances.

Les données d'autres sources sont très partielles (associa-

tions de gestion agréées, enquêtes, etc.) et comparent des populations différentes d'une année sur l'autre sans qu'il soit toujours possible de « redresser » les échantillons en fonction du sexe, de l'âge, du lieu d'exercice, du type d'exercice etc.

Les « revenus Valovet » additionnent trois composantes (les deux premières sont transmises par l'Urssaf de manière fusionnée) pour reconstituer un revenu réel non défiscalisé :

- revenus assimilés BNC ou BIC imposable ;
- dividendes de SEL (part sou-

misés aux cotisations sociales) ;

- cotisations Madelin.

La population analysée regroupe les revenus des vétérinaires toujours inscrits au 1^{er} janvier de l'année N et qui avait des revenus connus en N-2, en excluant :

- les vétérinaires immatriculés en N-1 (pas de revenus en N-2) ;
- les revenus déficitaires (sur tout début et fin d'activité) ;
- les revenus forfaitaires (pas de déclaration, plafond de cotisation...). **L.J. et F.C.**